

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
27/05/2026

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 03
Votants : 29

OBJET :

ORGANISATION

**Composition de la
commission extra-
municipale Foires et
Marchés**

=====

En l'an deux mille vingt-six et le trois juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BARANOFF Brigitte, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, Mme BENARD Gisèle, MM. MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. DERBOIS Guy, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis, Adjoint ;

Mme MILLET Frédérique, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. LABELLE Thierry, Adjoint ;

M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale ;

Secrétaire de séance : M. ROIG Julien, Conseiller Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22 et L.2143-2 ;

Vu la délibération n°14/2022 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2022 portant création de la commission extra-municipale Foires et Marchés ;

Vu l'arrêté municipal n°23/2025 portant réglementation du marché d'approvisionnement hebdomadaire de Céret,

La commission doit être composée, en nombre égal de représentants de la Commune et de représentants titulaires de préférence d'un emplacement sur le marché d'approvisionnement hebdomadaire de Céret, issus des fédérations et confédérations nationales professionnelles à travers leurs syndicats départementaux, régionaux ou nationaux intéressés.

Le Maire ou son représentant en est président de droit.

La Commission « marché » peut accueillir des représentants d'autres associations locales (organisations professionnelles) dûment constituées ou d'autres personnes ou autorités ou organismes qualifiés pour un sujet susceptible de les intéresser.

La Commission « marché » a un pouvoir consultatif sur toute question relative au fonctionnement du marché d'approvisionnement hebdomadaire de Céret. Elle est également consultée sur les attributions et cessions de fonds et en matière disciplinaire.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la reconstitution de cette commission pour la durée du mandat municipal en cours ;

Dans cette optique les organisations professionnelles ont été consultées par courrier du 21/04/2026, afin de savoir si elles souhaitaient renouveler leurs représentants titulaires et suppléants à la commission marché.

Les organisations professionnelles ont désigné les représentants suivants :

Organisations professionnelles	Titulaire	Suppléant
Syndicat des marchés de France Pays Catalan	M. Bernard DAGAN	M. Jean-Claude GUIZARD
Confédération paysanne	Mme Marie-Line GUILLEMAND	M. Pascal GUILLEMAND
FDSEA	Mme Claude VASSAIL	M. Daniel GEOFFROY
Chambre des métiers et de l'Artisanat des PO	Mme Tiphanie BASO	M. Jean-Jacques PLANES
Chambre de commerce et d'Industrie des PO	M. David GENER	M. Thierry CASADESSUS
Chambre d'agriculture des PO	M. Christian SOLER	M. Gilles PLANAS

L'association « libre et ambulant » qui n'est pas considérée comme une organisation professionnelle mais qui est associée tout de même car de nombreux commerçants y adhèrent, désignent Mme Sandrine DELASALLE présidente (titulaire) et Mme Florence LENGAINNE (suppléante).

Il est proposé au conseil d'adopter la composition de la commission extra-municipale « foires et marchés » et de désigner un suppléant pour le président, un vice-président et son suppléant et trois élus du conseil municipal et leurs suppléants pour siéger à cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **DE DÉSIGNER** les membres titulaires et suppléants du conseil municipal de la commission extra-municipale « foires et marchés » comme suit :

Président : M. Michel COSTE
Vice-président : Mme Nina BRISSAUD
Titulaires : Mme Bernadette COSTASECA
M. Denis DUNYACH
Mme BOISORIEUX Michelle
M. Julien ROIG

Suppléant : M. José ANGULO
Suppléant : M. Bruno MARITON
Suppléant : Mme Monique DUNYACH
Suppléant : M. Patrick PUIGMAL
Suppléant : M. Sébastien FROIDEVEAUX
Suppléant : Mme Anne GRIERSON

Il est précisé que le régisseur nommé à cet effet ou son suppléant ainsi que les représentants des organisations professionnelles et autres personnes sont désignés par arrêté.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Julien ROIG

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.